

LE FONDS HAROLD GREENBERG

AVIS À LA CLIENTÈLE

LE FONDS HAROLD GREENBERG PUBLIE LE CALENDRIER DES DÉPÔTS 2016-2017 ET APPORTE DES MODIFICATIONS À SES PRINCIPES DIRECTEURS

MONTRÉAL, le 18 août 2016 – Le Fonds Harold Greenberg (Fonds) désire informer sa clientèle que son nouveau calendrier 2016-2017 des dates de dépôts pour soumettre une demande dans le cadre de ses divers volets est désormais en ligne. Vous pouvez le consulter à la section « [Dates de dépôts](#) » de notre site web.

Par le fait même, veuillez noter que nous avons apporté des changements importants aux lignes directrices de trois (3) de nos volets de financement et avons mis à jour les formulaires d'application, incluant la liste de contrôle des documents à soumettre avec la demande, et ce, tous volets confondus.

POUR EN SAVOIR PLUS sur les conditions d'admissibilité liées à chaque volet et afin de télécharger les versions révisées de nos formulaires, veuillez consulter notre section « [Volets de financement et formulaires d'application](#) ».

Voici, en bref, les principales révisions des volets.

Volet 1A) – Aide au parachèvement de l'écriture d'un long métrage de fiction

Le Fonds financera dorénavant un maximum de **60%** des dépenses admissibles des coûts consacrés aux frais d'écriture nécessaires au parachèvement de l'œuvre, sans dépasser 10 000 \$ par projet.

Volet 2 – Investissement dans la Production de long métrage de fiction de langue française

Les dates de dépôts pour ce programme ont été abolies : vous pouvez dorénavant soumettre votre demande de financement en Production **en tout temps**. Cependant, afin qu'une production soit admissible à un dépôt au Fonds, il est indispensable, entre autres, que hormis le financement demandé à des fonds privés, des commandites ainsi qu'au Fonds, **les contributions des autres partenaires financiers impliqués doivent être confirmées au moment de soumettre votre projet** et le demandeur doit joindre la preuve de tout financement confirmé.

Volet 3A)- Aide financière au développement de format/concept télévisuel

Dorénavant les **dramatiques télévisuelles** peuvent faire l'objet d'une demande dans le volet 3A). Advenant la participation du Fonds au développement d'une dramatique, une contribution additionnelle pour en faciliter le financement à la production pourrait être allouée, le cas échéant.

LE FONDS HAROLD GREENBERG

AVIS À LA CLIENTÈLE

Nous vous rappelons que toute demande de financement doit impérativement être soumise en version imprimée à nos bureaux du 1717 boulevard René-Lévesque Est, Montréal (Québec) H2L 4T9, avant 17 h et ce, aux dates de dépôts indiquées, le cas échéant.

De plus, pour qu'une demande soit considérée comme admissible, elle doit être accompagnée du formulaire d'application « version septembre 2016 » dûment rempli ainsi que de tous les documents (imprimés ou numériques) énumérés dans la liste de contrôle du formulaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Gabrielle Meloche, Coordonnatrice, Administration et Programme de financement au 514.939.5094

- 30 -

Source:

Fonds Harold Greenberg

514.939.5094

www.bellmedia.ca/fonds-harold-greenberg